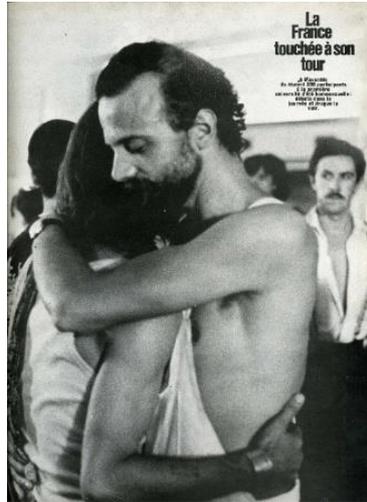


Outé par Paris Match en 1979

En juillet 1979, la première Université d'Été Homosexuelle se tient à Marseille. Je suis pris en photo lors du bal de cette UEH, et présenté en double page en train de danser avec un garçon.



La seule question qui occupe juges et avocats tourne autour du droit à l'image. C'est faire fi du contexte homophobe de l'époque et de l'impact que ce genre de outing peut avoir sur les personnes concernées.

Paris-Match récidivera en 1983 en prenant encore en photo plusieurs personnes lors du bal de la 3^{ème} Université d'été. Le surgissement du mouvement homosexuel fait vendre, peu importe les répercussions humaines de ces révélations au grand jour.

Oui, le choix qu'avait fait l'Université d'été était d'ouvrir « le placard » dans lequel était enfermés les homosexuels.

Non, la presse n'était pas invitée à s'en repaître et à jouer avec les personnes concernées.

On ne mesure le mal qui est fait aux personnes ainsi photographiées qu'en se situant dans le contexte.

La loi de Vichy de 1942, discriminant les homosexuels et sa reconduction à la fin de la guerre, est toujours appliquée en particulier au cours de ces années 1960-1970.

On établira que l'application de la loi de 1942 a conduit à la condamnation d'environ 10 000 homosexuels à être condamnés jusqu'à l'abolition de cette loi en 1982.

L'amendement Mirguet du 18 juillet 1960 a renforcé cette législation au tout début de la Vème République en qualifiant de « fléau social » l'homosexualité.

La seule association homosexuelle existante, Arcadie, se tient dans ce placard depuis sa création en 1954 par l'ancien séminariste André Baudry.

Les publications sont rapidement interdites, ainsi en mars 1955 André Baudry est *convoqué par la brigade mondaine* pour s'expliquer sur la nature de son organisation et pour la revue qu'elle diffuse, il reçoit en août une sommation à comparaître, Arcadie étant poursuivi pour « outrage aux bonnes mœurs ».

Les descentes de police dans les night-clubs homosexuels comme celui du Manhattan à Paris en 1977 où une dizaine d'hommes (qualifiés de « sodomites ») - dont Michel Chomarat - sont arrêtés lors d'un traquenard a été organisé par la police, dans l'une des 1^{ères} back-room parisiennes, pour « outrage public à la pudeur ». Et rue Sainte-Anne, le Bronx est contraint à la fermeture.

Les propos hommes politiques de droite mais aussi de gauche tiennent librement et fréquemment des propos contre les homosexuels.

La dissimulation à laquelle tant d'écrivain-es, de poètes, de cinéastes, d'acteurs-trices, de gens de théâtre, etc. sont contraint-es, depuis des décennies. Et au-delà d'eux et d'elles à laquelle tous les hommes et les femmes étaient soumis-es.

Charles Trenet est condamné en vertu de la loi de 1942 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en 1963.

De premières ouvertures se font au cours des années giscardiennes, sur l'âge de la majorité pour tous et l'usage de la pilule pour les femmes, mais aucune en direction des homosexuel-es. Et quand le Sénat sous l'impulsion du sénateur Caillavet tente d'ouvrir la porte, elle se referme aussitôt.

La tradition catholique régit les cœurs et les esprits. Le Vatican impose le silence assourdissant sur ce sujet.

L'OMS classe l'homosexualité parmi les maladies et en France, dans les années 1970, tout et n'importe quoi se dit sur ce sujet.

Dans la société dans son ensemble très peu de voix s'élèvent, ceux qui osent s'exprimer sur ce sujet sont rapidement soupçonnés d'être eux-mêmes homosexuels.

A Marseille, le recteur d'académie d'Aix-Marseille, horrifié, refuse les locaux du Crous, restaurant et cité universitaire, aux organisateurs de cette université d'été homosexuelle de 1979.

Franchir ce plafond de verre exige un courage immense, ou une certaine naïveté.

L'Université d'été homosexuelle poussée par l'ensemble des Groupes de Libération Homosexuelle qui apparaissent alors, choisit de lever la tête, de s'exposer au grand jour. A travers la création du CUARH, le comité d'urgence anti-répression homosexuelle, elle choisit de revendiquer un droit égal pour tous. Elle choisit le coming out collectif, le seul qui ouvre la possibilité aux jeunes, et moins jeunes, de ces années-là, de faire leur propre chemin.

De tout cela, un journaliste en quête de sensationnalisme n'a que faire. Il y a longtemps qu'il voit des homosexuels dissimulés, à droite et à gauche, c'est une aubaine de figurer comme celui qui révèle ce nouveau mouvement social.

Et Paris-Match y gagne des galons de clairvoyance et d'amateur de faits croustillants : « le poids des mots, le choc des photos » telle est sa devise. Ce numéro d'août 1979 fait sa une sur Christina Onassis dans l'île secrète de Skorprios, la reine Elisabeth, le prince Rainier, l'Aga Khan, le Shah d'Iran et Brigitte Bardot illustrent les pages intérieures.



La couverture de Paris-Match où figure le titre sur « La vague homo »

Le contexte est une chose. Les répercussions humaines sont tout autre chose.

Fi du respect des personnes, il faut briller. Et si les personnes se rebiffent. Que représentent pour eux les indemnités très faibles pour le droit à l'image, alors qu'ils seraient susceptibles de payer cher, au regard des avantages que leur procure ces révélations en termes de diffusion, et donc en termes financiers.

La seule consolation des personnes ainsi outées réside dans le fait que la mise à jour de l'émergence de ce mouvement homosexuel aura - peut-être - aidé bien des homosexuel-les à s'assumer à leur tour.



Grande manifestation sur les escaliers de la gare Saint-Charles juillet 1979 (Photo Pierre Ciot)

L'auteur de ce texte peut témoigner de la violence que cette photo aura exercée sur lui.

Il lui a fallu faire face avec courage. Un an auparavant il venait à 32 ans seulement de faire le choix du coming out, après de difficiles et très solitaires tergiversations.

Il a eu la chance de découvrir le GLH (groupe de libération homosexuelle) de Marseille, il a été porté par une démarche collective, et ultra minoritaire, à participer à des actes de visibilité.



Christian aperçu dans la foule (Pierre Ciot)

L'UEH (université d'été homosexuelle) était alors une perspective de solidarité et d'organisation au niveau national, elle était aussi une démarche collective de visibilité.

Pour chacun, pour lui en particulier, c'était un effort immense. Il lui fallait confirmer pour lui-même un choix qui avait été laborieux, et faire face tant à son milieu familial, traditionnel et religieux qu'à son milieu professionnel, conformiste, dans un contexte où chacun se tenait à la contrainte de l'alignement moral, un mariage, des enfants, l'honneur de la famille, la respectabilité et l'image de l'entreprise.

Ce outing a un impact d'autant plus fort que Paris-Match est à cette époque pratiquement le seul grand magazine hebdomadaire. Diffusé par le groupe de Daniel Filipacchi, il a une diffusion considérable.

L'article de Paris-Match

En couverture : La vague « homo » - Un dossier : La France atteinte à son tour

Titre de l'article : Le phénomène homo la France atteinte à son tour

L'article de mesdames Clémentine Gustin et Dominique Ottavioli : « A Marseille ils étaient 300 participants à la première université d'été homosexuelle : débats dans la journée et drague le soir. Ce n'est pas tellement leur nombre qui augmente. C'est leur comportement qui change. Contre l'ostracisme dont ils s'estiment victimes, les homosexuels descendent dans la rue... Si 39 % des Français considèrent que l'homosexualité est une maladie et 22% pensent qu'il s'agit d'un vice, 17% prétendent qu'ils n'interviendraient pas s'ils avaient un fils ou une fille homosexuel... De jour comme de nuit, ils ne se cachent plus (avec 4 photos d'illustration : Trocadéro, Opéra, quais de Seine, Palace) ».

Les analyses du commissaire Bizeule de la *Brigade mondaine* sur le nombre d'établissements réservés aux homosexuels à Paris sont présentées et les infractions en matière d'outrage public à la pudeur, de détournements de mineurs et de proxénétisme hôtelier sont démontrées, les données que possède la police parlent de milieux aisés davantage tolérants. L'association Arcadie est présentée « Nous voulons pouvoir vivre à découvert, dit son président André Baudry, tant que nous ne sommes pas des *folles déchainées* où est le mal ? ». Le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire) de 1972, et les GLH (Groupes de libération

homosexuelle) qui « fleurissent partout en France », et « toute une partie de l'intelligentsia qui, à sa façon, lance aussi la 'mode' ».

L'article prétend qu'Arcadie s'est réconciliée avec les GLH et que « tout ce petit monde s'est mis d'accord et l'université a donné naissance au CUARH (comité d'urgence anti-répression homosexuelle) »

Le procès contre Paris-Match : pot de terre contre pot de fer

Ulcéré, humilié, meurtri, Christian de Leusse décide de faire un procès à ce journal.

Il ne sait pas dans quelle galère il s'engage, il ne connaît rien à la machine judiciaire, à ses délais, aux passes d'arme, aux argumentaires à aiguïser. Il ne sait pas que le droit est très protecteur pour les publications et pour les journalistes. Il ne sait pas qu'il va devoir déboursier pas mal d'argent avant d'avoir quelque espoir de retour. Il faut trouver un avocat. Il ne retient pas l'avocat militant qu'il connaît, il choisit sa consœur qu'il ne connaît pas, car elle est engagée dans les combats féministes. Il aura le sentiment que trop attachée à ses combats féministes, elle ne comprend pas sa douleur. Avec elle, il a décidé de réclamer 200 000 francs et la remise des clichés.

L'audience de première instance le 21 janvier 1981 s'est passée en dehors de sa présence, il n'a pas été prévenu. Il ne sait pas comment il a été défendu. Le jugement lui paraît très décevant, Paris-Match est condamné à payer 10 000 francs. Il décide aussitôt de faire appel, il choisit pour cela un jeune avocat qu'il a rencontré un peu par hasard dans le milieu homosexuel, heureux de faire ses armes sur ce sujet.

L'audience en appel le 22 novembre 1982, non ouverte au public, sous les dorures du palais de justice d'Aix - celui où avait été convoqué Charles Trenet 19 ans plus tôt - lui fait découvrir la montagne qu'il a en face de lui, l'avocat qui défend Paris-Match, Léo Matarasso, est un impressionnant personnage avec ses grands effets de manche. Le seul sujet qui intéresse la cour est la question du droit à l'image. Le désarroi dans lequel se trouve le plaignant n'entre pas en ligne de compte. L'arrêt de la cour d'appel rendu le 14 décembre confirme le jugement de première instance qui condamne Paris-Match à lui verser 10 000 francs, des miettes, 5 fois moins que ce qu'il réclamait !

Quelques mois plus tard, en juillet 1983, Paris-Match qui n'a que faire de cette mise en cause, se permettra de publier une photo du bal de la 3^{ème} Université d'été... Trois garçons dont deux membres du GLH figurent à nouveau sur une photo. L'article est intitulé « Les folles de la Canebière ». Ils ne font pas le choix de poursuivre le magazine.

Le problème de fond

Les organisateurs de l'université d'été organisent un bal de l'Alhambra (près de la gare de la Blancarde) et un gala final au Théâtre du Merlan (gala pour les droits et les libertés des homosexuels où sont venus près de 800 personnes), ils ont été considérés ces moments comme ouverts au public dans l'objectif d'attirer des regards de sympathie, en particulier du côté des homosexuels « placardisés ». Christian était d'accord avec ce choix offensif. Après tant de difficultés à affirmer son homosexualité, il voulait lui aussi que d'autres sachent qu'une main leur était tendue.

C'était sans compter sur les regards voyeurs de la grande presse.

Et sans compter sur le fait qu'il aurait à rendre compte lui aussi de ce choix de la visibilité.



Le bal de l'Alhambra stigmatisé par Paris-Match



Le gala de l'UEH au théâtre du Merlan, avec Les Mirabelles
(photo Pierre Ciot)

Paris-Match argumente contre l'atteinte à la vie privée « la photo a été prise dans un lieu public, à l'occasion d'un événement public, sur l'incitation des organisateurs qui ont demandé aux participants de faciliter la tâche des opérateurs » et contre l'atteinte au droit à l'image « il est admis que la photo d'une personnes mêlée à un événement public peut être publiée sans son autorisation » et soutient qu' « un magazine peut illustrer par la photo un événement exceptionnel caractérisant une évolution des mœurs comme cette première UEH ». Le magazine considère que le commentaire n'est pas désobligeant mais qu'il est au contraire objectif...

L'argumentation sur l'image et la vie privée est à cent lieues de ce que vit à ce moment-là Christian de Leusse. Il n'a fait son coming out récemment, après des années de grandes difficultés pour se connaître mieux et s'admettre comme tel, dans un contexte hostile, une famille silencieuse sur de tels sujets et un projet d'insertion professionnelle et sociale dans une société intolérante.

Si la photo a un impact redoutable, les titres des illustrations ne font que stigmatiser et dévaloriser l'image des homosexuels, dans un contexte où la grande presse n'en parle jamais et où la presse à scandale, comme *Le Crapouillot*, *Détective*, etc. en font leurs choux gras depuis de nombreuses années.

Dans sa vie privée, son entourage familial très fermé sur ce sujet ne l'a pas aidé à s'émanciper. Son père n'osera pas lui parler de cet article, sa mère qui achète toutes les semaines ce magazine, subit un choc, elle lui demandera avec émotion si c'est bien lui qui est sur la photo. L'un de ses beaux-frères réagit avec violence, il se plaint à diffuser l'information dans l'entourage familial et fait la leçon à son beau-père qui a laissé faire cela... Le même beau-frère osera dire à son propre fils quelques années plus tard en présence de Christian : « Si tu es homo, je te tue ! ». Certains éléments de l'entourage familial prendront prétexte de cette photo pour ne plus rencontrer Christian. Dans la famille élargie, la déflagration sera

d'autant plus forte qu'un scandale a éclaté quelques années auparavant lorsqu'un oncle a été pris en flagrant délit de courtiser un jeune homme au *Jockey Club*, à Paris, mettant ainsi en cause l'honneur et l'honorabilité de la famille. Il avait fallu qu'un haut fonctionnaire de la famille fasse intervenir le ministre de l'Information pour empêcher que la presse en fasse état...

Pour sa vie sociale et professionnelle, après quelques années de travail dans l'administration de l'Équipement et dans un bureau d'études, Christian cherche alors à se faire embaucher par l'établissement public régional. Choqué le directeur de cabinet de cet établissement déclare alors : « Avec ça, Christian peut toujours chercher du travail ! ». Face à son dossier de candidature, il verra d'autres portes se refermer dans les mois qui viennent.

L'origine de l'association Mémoire des sexualités

Christian décidera d'attribuer la somme gagnée lors de ce procès à la cause de l'homosexualité considérant qu'il s'est battu pour elle lors de ce procès.

Il consulte, entre autres, Jean Le Bitoux, fondateur du journal *Gai Pied*. Tous deux pensent que cela pourrait servir à offrir un lieu d'accueil de la mémoire des homosexuels.

Alors qu'il y a toujours des descendants pour préserver les patrimoines et entretenir la mémoire des parents, chez les homosexuels, il n'y a rien de tout cela. Leurs biens sont dispersés sauvagement et leur mémoire disparaît des généalogies.

Ainsi est lancée l'idée de de l'association Mémoire des sexualités.

Christian de Leusse
Octobre 2022

Notes :

- *Il faudra attendre février 2007 pour qu'un arrêt de la Cour de Cassation préserve le droit à l'image (« toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction »). Au début des années 1980, c'est le rapport de forces entre les parties (les moyens financiers et la notoriété) qui construit la jurisprudence.*
- *Les frais engagés pour ce procès ont été de 7 500 francs, une somme considérable comparés aux 10 000 francs de dommages et intérêts*